**MODALITES DE VISITES D’INSPECTION ET D’ACCOMPAGNEMENT SELON LES STATUTS ET SITUATIONS DES ENSEIGNANTS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Votre situation**  | **Documents de référence ou d’appui** | **Modalités de mise en œuvre** |
| Vous êtes enseignants titulaireséligibles à un rendez-vous de carrière (PPCR)  | -Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation(BO N°30 du 25 juillet 2013, <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066> )-Guide du rendez-vous de carrière (<http://cache.media.education.gouv.fr/file/09__septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf>)-Document d’aide à l’entretien (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>)-CV I.PROF- Documents pédagogiques qui pourront être mis à disposition de l’inspecteur (progression annuelle, descriptif de séance, évaluation, etc.) -Voir courrier des inspectrices. | -Notification de l’éligibilité en juin via messagerie professionnelle et I.PROF pour les titulaires dans la 2ème année de l’accès au 6ème échelon OU ancienneté entre 18 et 30 mois dans le 8ème échelon OU à partir de la 2ème année de l’échelon 9.-Notification des dates et lieux retenus pour le rendez-vous de carrière au moins 1 mois avant, via la messagerie professionnelle et I.Prof-Inspection et entretien avec un inspecteur puis dans un délai de 6 semaines maximun entretien avec le chef d’établissement. -Communication du compte rendu pour observations éventuelles de l’enseignant.-Notification de l’appréciation finale 2 semaines après la rentrée suivante.   |
| Vous êtes enseignant titulaire ou contractuel et souhaitez un accompagnement   | -CV , documents relatifs à la nature de l’accompagnement demandé : évolution de carrière, dispositif (AP, EGLS etc.), projet pédagogique, difficultés particulières (gestion de classe etc.) , expérimentation, etc. -Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation (BO N°30 du 25 juillet 2013, <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066> ) | Demande de visite à adresser à l’inspecteur en précisant la nature de l’accompagnement demandé. Cet accompagnement peut-être individuel ou collectif. |
| Vous êtes enseignant titulaire, néotitulaire ou contractuel et êtes informés d’une visite d’accompagnement  | -Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation (BO N°30 du 25 juillet 2013, <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066> )-Documents pédagogiques : Présentation de la classe/ Projets réalisés ou en cours/ Fiche pédagogique de la séance et de la séquence (objectifs, problématique, activités élèves, évaluation envisagée…) / Progressions annuelles / Dernière évaluation proposée à la classe ( en CAP : exemplaires de dossiers CCF en histoire géographie ou sujets et barèmes proposés en français/ Cahier de texte. -Voir fiche de renseignements. | Ces visites visent plus particulièrement l’accompagnement des personnels néo-titulaires ( N+1 et N+2) et contractuels (récemment recrutés ou à l’approche de leur cédéisation). Elles peuvent également viser le suivi d’un dispositif (AP/EGLS...), l'enseignement sur un certain niveau (3 prépa-pro...) ou une expérimentation. Cet accompagnement peut être individuel ou collectif". |
| Vous êtes professeur stagiaire et êtes informé d’une inspection.  |  Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public note de service n° 2015-055 du 17-3-2015 <http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=87000>Grille d’évaluation du professeur stagiaire (voir fiche 11, lien ci-dessus) Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation (BO N°30 du 25 juillet 2013, <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066> )-Documents pédagogiques : Présentation de la classe/ projets réalisés ou en cours/ Fiche pédagogique de la séance et de la séquence (objectifs, problématique, activités élèves, évaluation envisagée…) / Progressions annuelles / Dernière évaluation proposée à la classe (en CAP : exemplaires de dossiers CCF en histoire géographie ou sujets et barèmes proposés en français/ Cahier de texte. -Voir fiche de renseignements. | La titularisation est soumise à un triple avis : l’organisme de formation (ESPE), l’inspection, le chef d’établissement. Elle est ensuite prononcée par le recteur à l’issue d’un jury académique. En cas de non titularisation, un report, un renouvellement ou un licenciement peut être décidé.  |